

ACTUALITES

1^e semestre 2023



Retour sur la participation de la FNEESP à

SANTEXPO

Du 23 au 25 mai, la FNEESP était présente au salon SANTEXPO à Paris.

Pendant 3 jours, des représentants de la fédération ont tenu des permanences sur le stand. Des ateliers sur des thématiques variées y ont également été proposés.

La FNEESP, sollicitée par la FHF, est intervenue sur une conférence (« Quels enjeux démocratiques de l'accès aux soins et à l'innovation ») et une Agora (« Le rôle des bénévoles et des visiteurs de malades en établissements de santé et médico-sociaux »).

De nombreux contacts ont été pris et des collaborations renforcées (DGOS, FCPTS...).



Réforme des hôpitaux de proximité



La FNEESP a travaillé avec la DGOS sur :

- les missions de prévention et de promotion de la santé. L'objectif était de définir des axes de prévention afin d'accompagner de façon optimale les établissements de proximité dans la réalisation de cette mission de prévention.

Le virage préventif est un axe essentiel de la transformation du système de santé, et la légitimité des hôpitaux de proximité dans ce domaine est certaine. Plusieurs axes de travail ont pu être identifiés par la DGOS :

- le partage de bonnes pratiques entre établissements
- la mobilisation du vecteur financier, au travers de la dotation de responsabilité territoriale, et des indicateurs valorisant la qualité des prises en charge.

Exemples recensés d'actions de prévention au sein des établissements de proximité :

- journées de sensibilisation : diabète, tabac, cancer...
- vaccination : grippe, covid
- repérage de la fragilité chez la personne âgée, ateliers de prévention des chutes
- éducation thérapeutique.

Plusieurs freins aux actions de prévention sont identifiés : le financement, la difficulté à engendrer une « dynamique projet » dans les établissements.

Articulation des établissements de proximité avec les CPTS et la médecine de ville :

Les CPTS partagent cet enjeu de prévention avec les hôpitaux de proximité.

Il est nécessaire d'articuler entre les CPTS et les hôpitaux de proximité.

L'ensemble des participants proposent plusieurs axes préventifs à documenter :

- journées de marche
- aide aux aidants
- ateliers de prévention des fausses routes
- développement des consultations avancées.

- la prise en compte de la qualité dans le financement

La FNEESP a également participé à un nouveau comité de concertation : le compte-rendu est accessible sur notre site internet > Actualités.

Prochainement, une réunion d'échanges est programmée avec la DGOS, sur la valorisation de l'exercice mixte des médecins libéraux en hôpitaux de proximité.

Travaux de révision des textes relatifs à l'organisation des soins palliatifs

Aux côtés d'autres fédérations, la FNESP a participé à des ateliers organisés par la DGOS dans le cadre des travaux de révision des textes relatifs à l'organisation des soins palliatifs. Une contribution de la FNESP (rédigée conjointement par le collège des directeurs et le collège des médecins) a été adressée à la DGOS.



DIRECTION
GÉNÉRALE
DE L'OFFRE
DE SOINS

Mission « Tandem »

Mission gouvernementale relative à la création d'une gouvernance hospitalière assurée par un « tandem administratif et médical »

Sophie GUINOISEAU – Présidente et le Dr Jean-François RICONO – Vice-président, ont été auditionnés par le Professeur Olivier CLARIS. Une contribution a été envoyée, présentant ces propositions :

« Si on aborde un centre hospitalier sous le prisme d'un système d'information conduisant à des décisions, alors l'enjeu est double :

- S'assurer que l'information parvienne au bon endroit, au bon moment et à la bonne personne.
- Les décisions soient prises en connaissance de cause par la personne qui en assume la responsabilité.

La collaboration directeur / médecins existe réellement dans les hôpitaux de proximité. Dès lors, la gouvernance de nos établissements s'opère en circuit court, avec agilité et simplicité.

C'est à l'unanimité que les collègues des directeurs et des médecins de la fédération ont indiqué être satisfaits des outils et périmètres de gouvernance existants au sein de nos structures, qui – s'ils sont toujours perfectibles – n'en demeurent pas moins lisibles et opérants.

Il a été évoqué l'option d'un renforcement du rôle administratif des médecins à la tête de nos structures ou en binôme médecin – directeur. Cette hypothèse pose de nombreuses questions qu'il s'agisse des conséquences en termes de responsabilité et modalités concrètes de gestion, ou de manière plus pragmatique la disponibilité de la ressource médicale et de l'attractivité de ces fonctions. Plus encore, cette hypothèse pourrait créer de nouvelles strates de décisions peu adaptées à la réactivité attendu par l'ensemble des acteurs de nos établissements.

A l'aune du terrain, de la taille de nos structures, de leurs enjeux et de leur historique, nous vous proposons de conforter et renforcer les coopérations par le biais de différentes actions :

- S'appuyer sur les acteurs en place et renforcer la formation tant des PCME que des directeurs, avec des modules spécifiques de management décisionnel médecin / directeur, dès la prise de fonctions pour les PCME et dès la formation pour les directeurs.
- Veiller à préserver le circuit de communication / décision le plus court possible. Le pilotage de nos structures, quel que soit leur statut, suppose un dialogue rapproché et une latitude tant d'action que de gestion sur cet échelon territorial pour animer au quotidien la vie de l'établissement.

Conclusion

En ce qui concerne les établissements de santé en proximité, la gouvernance existante basée sur le binôme directeur / médecin, même si elle est perfectible, est très efficace. Le succès du mode de gouvernance des établissements de santé de proximité, qu'ils soient autonomes, en direction commune ou site délégué d'un centre hospitalier de référence tient à la connaissance des acteurs, au sein de structures à taille humaine et en prise avec leur territoire. »

Audition parlementaire

Mission parlementaire sur le financement des établissements de santé

Sophie GUINOISEAU et Youen CARPO ont été auditionnés par la Députée Stéphanie RIST. L'objectif de cette audition a été de faire le point sur la mise en œuvre du volet financier de la réforme des hôpitaux de proximité : avancées, difficultés rencontrées... Il s'agissait également de discuter du caractère plus ou moins adapté des nouvelles modalités de détermination de l'enveloppe budgétaire de ces hôpitaux - en particulier de la dotation populationnelle - pour atteindre les objectifs visés en termes d'amélioration de la coopération ville-hôpital et des parcours des patients.



Poursuite des échanges avec la FCPTS

La collaboration avec la Fédération des CPTS se renforce. Après une visioconférence en début d'année, son Président – David GUILLET, est intervenu sur le stand de la FNESP pendant SANTEXPO en mai.

L'objectif de cette collaboration est de permettre le rapprochement entre les CPTS et les établissements de santé de proximité.



Envoi de courriers aux DG ARS

En début d'année, la FNESP a adressé un courrier à l'ensemble des directeurs d'ARS afin de rappeler l'importance d'associer le représentant régional de la fédération aux travaux notamment ceux du PRS.

Travaux ANAP

Initiés depuis l'année dernière, les échanges entre l'ANAP et la FNESP se font autour de l'accompagnement des établissements labellisés HP, des candidats à la labellisation et plus largement de la construction d'outils pour les établissements de santé en proximité.

L'ANAP a sollicité la FNESP afin de contribuer à la réflexion sur le projet de dispositif de soutien à la mise en œuvre des projets des nouveaux établissements labellisés.

Séverine LABOUE – Directrice du GH Loos-Haubourdin et trésorière adjointe et M. Bruno TOURNEVACHE – délégué Bourgogne Franche-Comté ont travaillé avec l'ANAP sur l'élaboration d'un tableau de bord de pilotage spécifique « Etablissements de proximité », accessible en ligne sur le site de l'ANAP. Ce tableau de bord facilitera l'accès à des données compilées, permettant ainsi de connaître l'offre de soins sur un territoire.

Youen CARPO a travaillé avec l'ANAP sur la rémunération et le cadre d'exercice des médecins libéraux.



La FNESP en région

La FNESP est représentée dans la presque totalité de la métropole (hormis la Nouvelle-Aquitaine).

En régions Pays-de-la-Loire et Centre-Val de Loire, des réunions ont été programmées depuis le début de l'année. Ces temps forts régionaux permettent aux directeurs et aux médecins d'échanger sur leurs problématiques et leurs actualités.

